

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du mardi 09 avril 2019 à 19h00

L'an deux mille dix-neuf et le mardi neuf avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du Conseil à Nogaro sous la présidence de Madame Elisabeth DUPUY-MITTERRAND et sur sa convocation.

Etaient présents : **ARBLADE-LE-HAUT** : VERRIER Jean-Marie, **BETOUS** : MENGELLE Jean-Marie, **BOURROUILLAN** : BRAZZALOTTO Michel, **CAUPENNE d'ARMAGNAC** : GUICHEBAROU Patrick et ORTEGA-HUESO Josiane, **CRAVENCERES** : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), **HOUGA** : FEUILLET-GALABERT Patricia, MANCIET Aline, FITAN Jacques, DUPOUY André et MENACQ Bernard, **ESPAS** : CAZERES Pierre, **LANNE-SOUBIRAN** : IMBERT Yves, **LAUJUZAN** : Aoustou Frédéric, **LOUBEDAT** : SEMPE Bernard, **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre, CENENT Frédéric et GARBAY Stéphane, **MONGUILHEM** : DUCERE Jean, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : BENESSIA Christiane, **MORMES** : TARTAS Régis, **NOGARO** : PEYRET Christian, COMBRES Roger, BELTRI Joseph, MARQUE Magali, LARRIEU Edith, LAPEYRE Josiane, HAMEL Bernard et GARET Gilles, **PERCHEDE** : MARIN Alain, **SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC** : SAINT-MARTIN Thierry, **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : ARTIGOLE Eric, **SALLES d'ARMAGNAC** : HEBERT Benoît, **SION** : DUPUY-MITTERRAND Elisabeth, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent, **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : **CRAVENCERES** : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), **MAGNAN** : DUCLAVE Jean (pouvoir à Jean DUCERE), **NOGARO** : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à PEYRET Christian).

Absent : SOULES Philippe.

Secrétaire de séance : Anne-Marie SAINT-PE

Date de convocation : 28 mars 2019

* *Approbation des comptes rendus des Conseils du 18/12/2018 et du 19/03/2019*

* **Budgets / Finances** :

- *Présentation des budgets prévisionnels 2019*

- *Détermination et vote des taux de fiscalité 2019*

- *Vote des BP 2019*

- *Délibérations afférentes au budget :*

➤ *Subventions 2019 versées au CLAN et à l'Office de Tourisme*

➤ *Détermination du montant 2019 de la taxe GEMAPI*

* **Habitat** :

- *Poursuite du Programme d'Intérêt Général PIG*

* **Ressources Humaines** :

- *Ajustement des mises à disposition*

* *Questions diverses*

I. Approbation des comptes rendus du 18 décembre 2018 et du 19 mars 2019

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

II. Budgets / Finances :

- *Présentation des budgets prévisionnels 2019*

Madame la Présidente expose à l'Assemblée les principaux projets portés par la communauté de communes ainsi que les services et actions de cette dernière. Elle rappelle en outre les écritures comptables résultant du vote du Compte Administratif et de l'affectation des résultats.

Elle indique enfin que le budget a été établi avec une fiscalité identique à 2018 et qu'il fait suite à un travail préparatoire survenu en Commission « Finances » élargie à la Commission « Développement économique », réunie le 26 mars.

Elle présente ensuite de manière synthétique les sections de fonctionnement et d'investissement tant en dépenses qu'en recettes en lien avec les documents transmis préalablement à l'ensemble des conseillers communautaires.

Elle explique ensuite que de très légers réajustements sont intervenus sur la version transmise depuis la Commission du 26 mars : inscription des montants définitifs des dotations, majoration de la subvention au CLAN dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse suite à la communication par l'association du bilan 2018 et augmentation des dépenses imprévues pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Concernant la section d'investissement les projets de l'année sont rappelés et le retour de la commission DETR qui s'est tenue la veille à la Préfecture est exposé aux membres du Conseil Communautaire par Mme la Présidente.

A l'occasion de cette commission, l'ensemble des élus présents ont loué l'intérêt du projet mais les contraintes liées à l'enveloppe disponible en matière de DETR et de DSIL, ainsi que le calendrier du CNDS rendent encore nécessaire la tenue de réunions de travail pour essayer de finaliser un plan de financement optimal.

Les budgets annexes sont à leur tour évoqués de manière synthétique au regard des documents contenus dans le dossier transmis à chaque conseiller communautaire.

A l'issue de cette présentation Michel BRAZZALOTTO sollicite la parole afin de lire un document émanant de plusieurs élus communautaires. Il indique alors le ressenti d'une dégradation du climat au sein de l'Assemblée Communautaire en raison de la pression malsaine développée autour du projet de bassin nordique notamment depuis la mise en ligne d'une pétition pour la réalisation de cet équipement.

Cette pétition ayant été relayée à certains Maires et non à l'ensemble d'entre eux et la reprise d'éléments issus du bulletin communautaire engendrant des interrogations quant au rôle joué par la communauté de communes dans cette initiative.

Il conclut son propos en souhaitant le retrait de la double écriture en Investissement pour amorcer le projet de bassin nordique, car, à ce stade, l'Assemblée ne dispose pas d'éléments suffisants pour décider.

En réponse Madame la Présidente indique prendre acte de cette intervention et ne voir aucune objection au retrait de cette double écriture puisqu'elle rappelle que bien évidemment celle-ci était liée à la tenue d'un Conseil Communautaire dédié à ce dossier qui se serait prononcé lorsque les éléments nécessaires à la décision auraient été connus. Elle rappelle que comme indiqué lors de la présentation budgétaire, dans l'hypothèse d'une décision défavorable du Conseil Communautaire, les dépenses de maîtrise d'œuvre inscrites n'auraient pas été engagées et l'emprunt n'aurait pas été réalisé.

En conséquence, elle approuve sans difficulté le retrait de cette double écriture. En effet, une délibération modificative pourrait intervenir ultérieurement si l'Assemblée le décidait ainsi. Elle rajoute partager la vision exprimée par M. BRAZZALOTTO selon laquelle une décision ne pourra intervenir que lorsque suffisamment d'éléments auront été rassemblés après les décisions des financeurs. Elle précise que les services de la Direction Générale des Finances Publiques présents à la « Commission DETR » tenue en Préfecture ont salué la prudence et la méthode de la communauté de communes sur le projet de bassin nordique et rappelé qu'un niveau de subventionnement très important est indispensable pour la faisabilité du projet.

D'autre part, elle précise avoir eu connaissance de la pétition seulement après sa mise en ligne et souligne qu'il s'agit d'une initiative « privée » sur laquelle la communauté de communes n'a pas de prise.

Elle termine ensuite son propos en rappelant la confiance et la transparence qu'elle s'applique à mettre en œuvre depuis le début de son mandat et son souhait de poursuivre sur la même voie. En conséquence, elle indique à l'Assemblée qu'elle sera tenue informée des futurs échanges avec les financeurs du projet et que des réunions seront organisées pour que chaque élu communautaire puisse se positionner en connaissance de cause sur le projet le moment venu.

- Détermination et vote des taux de fiscalité 2019

Pour l'année 2019, la Présidente présente les éléments qui figurent sur l'état 1259 mentionnant notamment, les bases d'imposition, les taux de l'année précédente, le montant du produit attendu à taux constants, le montant des allocations compensatrices, le produit de la CVAE, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le versement de de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR). La Présidente demande à l'Assemblée délibérante de fixer les taux pour 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'appliquer pour 2019, les taux de fiscalité directe locale suivants :

▪ Taxe d'habitation (T.H) :	7.18 %
▪ Taxe sur le Foncier Bâti (T.F.B) :	7.59 %
▪ Taxe sur le Foncier Non Bâti (T.F.N.B) :	29.52 %
▪ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :	7.35 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE**, à l'unanimité, d'appliquer pour 2019, un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 12,10 %.

- Vote des BP 2019

Après avoir en avoir débattu, modifié la section d'investissement et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif principal 2019 de la Communauté de Communes, et son vote par chapitre,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC) 2019 de la Communauté de Communes, et son vote par chapitre,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Annexe « Voirie » 2019 de la Communauté de Communes, et son vote par chapitre,

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Annexe « ZA de Deux-Ponts » 2019 de la Communauté de Communes, et son vote par chapitre,

AUTORISE, Madame la Présidente à signer tout document et à entreprendre toutes les démarches relatives à cette décision.

- Délibérations afférentes au budget :

Enfance Jeunesse, travaux Multi-accueil/Relais d'Assistantes Maternelles

Madame la Présidente **EXPOSE** :

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Prévisionnel 2019 afin d'engager les travaux nécessaires à la réalisation du projet de réhabilitation du Multi-accueil et du Relais d'Assistantes Maternelles communautaires.

La délégation confiée à la Présidente dans le cadre des marchés dont les crédits ont été inscrits au budget est limitée à un montant de 50 000 euros hors taxes. Aussi, afin de pouvoir engager la consultation des entreprises et en suivant les travaux en respectant l'échéancier envisagé, il serait souhaitable d'autoriser Madame la Présidente à préparer, passer et exécuter les marchés correspondants.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'engagement de la consultation puis des travaux relatifs au projet ci-dessus dans la limite des crédits budgétaires,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

➤ *Subventions 2019 versées au CLAN et à l'Office de Tourisme*

Madame la Présidente rappelle les crédits provisionnés pour accompagner le fonctionnement de l'Office de Tourisme lors du vote du Budget Prévisionnel 2019, à savoir 128 000 euros. Elle indique que cette proposition a fait l'objet d'une présentation en commission finances préalablement à son inscription au budget prévisionnel.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE, le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2019 de 128 000 euros à l'Office de Tourisme dans le cadre des missions confiées dans la convention d'objectifs ;

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

Madame la Présidente rappelle les crédits provisionnés au Budget Prévisionnel 2019 pour accompagner la mission déléguée au CLAN dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), à savoir 227 000 euros. Elle précise que cette subvention intègre la somme de 8 500 euros correspondant au solde de l'enveloppe 2018, non appelés, mais qui font défaut au CLAN au regard du Bilan 2018 présenté.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention de 227 000 euros au CLAN pour l'année 2019 en lien avec les missions exercées dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF.

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

➤ *Détermination du montant 2019 de la taxe GEMAPI*

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations à 35 000 euros pour 2019 ;

III. Habitat : Poursuite du Programme d'Intérêt Général PIG

Madame Anne-Marie SAINT-PE, Vice-présidente en charge de l'Aménagement du territoire **EXPOSE** :

La communauté de communes a engagé sur son territoire un Programme d'Intérêt Général depuis le 07 novembre 2016 afin d'accompagner les porteurs de projets en matière de rénovation de l'habitat.

Cette opération connaît un succès important (un document de bilan synthétique a été adressé à chaque conseiller communautaire) aussi, il semble opportun de solliciter sa poursuite pour une durée de 2 ans et la signature d'un avenant avec les partenaires institutionnels.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la prolongation du Programme d'Intérêt Général en vigueur en matière d'habitat et la signature d'un avenant avec les partenaires institutionnels de l'opération, comme indiqué ci-dessus,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

IV. Ressources Humaines : ajustement des mises à disposition

Monsieur Jacques FITAN, Vice-présidente en charge de l'Enfance-Jeunesse **EXPOSE** :

Dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse, il est nécessaire de réajuster les mises à disposition en vigueur avec la commune du Houga dans la mesure où des changements de personnels communaux mis à disposition ont été proposés par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

APPROUVE l'actualisation des mises à disposition avec la commune du Houga suite aux évolutions indiquées ci-dessus,

AUTORISE Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette décision.

V. Questions diverses :

Résidence Culturelle de Territoire :

Gilles GARET Vice-présidente en charge du Tourisme, de la Culture et du Sport rappelle la Résidence Culturelle de Territoire qui se tient actuellement sur le thème de la photographie, autour de l'artiste Alice PLANES.

Aucune autre question diverse n'étant abordée, la Présidente clôture la séance à 20h15.

La Présidente,

Elisabeth DUPUY-MITTERRAND.